Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260505-54_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, LE GUYADER Myriam, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membres excusés : SINCLAIR Catherine, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre ;

Membres non excusés : /

Procuration :
Madame SINCLAIR Catherine a donné procuration à Monsieur LOZAC'H Christophe.
Madame LEGARDEUR Audrey a donné procuration à Madame LE GUYADER Myriam.
Monsieur AUFFRET Pierre a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Madame LE GUYADER Myriam a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 54/2026 :
Finances : Prêt relais et renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que pour les besoins de financement de l'aménagement du centre bourg, il y a lieu de faire un prêt relais de 140 000 €.
Ce prêt à court terme permettra à la commune d'atténuer le décalage entre les dépenses de paiement de la TVA et la réception par la commune du FCTVA qui interviendra l'année prochaine.

Il précise également qu'une ligne de trésorerie a été contractée l'année dernière, et que celle-ci arrivera à échéance le 4 juin 2026. Il y a donc lieu de la renouveler.
En effet, cette ligne de trésorerie permet à la commune de payer les entreprises en attendant le versement des subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire informe que deux organismes bancaires ont été consultés.

Le Crédit Agricole a répondu sur la demande de prêt relais ainsi que sur la demande de ligne de trésorerie.
En revanche, le Crédit Mutuel a répondu que sur la demande de prêt relais car ils ont des critères plus restrictifs sur les lignes de trésorerie.

Pour la ligne de trésorerie, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole, seule banque à avoir répondu :

- **Montant : 150 000 €**
- **Durée : un an**
- **Taux d'intérêt : Euribor 3 Mois Moyenné + 1.00 %**
- **Frais de dossier : 300 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260505-54_2026D-DE

- **Pas de non utilisation de cette ligne de trésorerie**

Pour le prêt relais, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole qui est la plus avantageuse :

- **Durée = 24 mois**
- **Montant : 140 000 €**
- **Taux = indexation : EURIBOR 3 MOIS et MARGE : + 1.00%**
- **Paiement trimestriel des intérêts, uniquement sur les sommes débloquées -Remboursement du capital in fine**
- **Remboursement du crédit : Possible partiellement en cours de contrat dès la perception du FCTVA**
- **Déblocage progressif des fonds sur une période de 24 mois**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE le contrat du prêt relais de 140 000 € auprès du Crédit Agricole**
- **VALIDE le contrat de ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole**
- **AUTORISE le Maire à signer les contrats ainsi que tout autre document relatif s'y rattachant.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Myriam LE GUYADER